

MAIRIE DE  
SCHERWILLER

## DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTE CAUSÉES PAR LA SECHERESSE DE L'ETE 2018

- TERRES ARABLES -

# AVIS AUX EXPLOITANTS AGRICOLES

Les exploitants sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que leur montant, peuvent être consultés en Mairie à partir du 21/02/2019

À SCHERWILLER

Le 21/02/2019



Le Maire,

Olivier SOHLER  
Maire

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.